

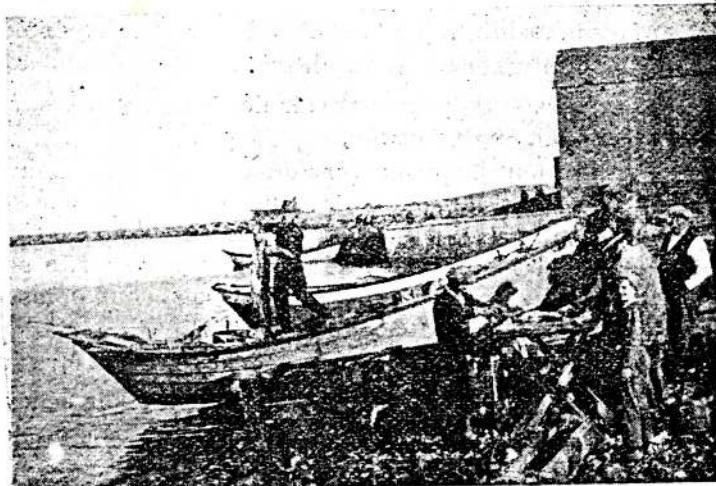
ILES ST PIERRE ET MIQUELON

LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

JUILLET 1950

(27^e année. — No 317)



Un doris vient de rentrer.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements :

St Pierre : 50 f. ; France : 75 f
Canada : 100 f. ; Etranger : 120 f



Service paroissial et Renseignements divers

Quelques changements ayant été apportés dans le service paroissial, prière de relire les renseignements suivants et de s'y conformer.

SÉCRÉTARIAT DE LA PAROISSE. — (Messes, baptêmes, mariages, funérailles, papiers divers). — Le matin de 9 h. à 11 h. — Demander le Père de garde ; il y en aura toujours un le matin.

CONFÉSSIONS. — Le matin avant la messe, un des Pères se trouve à l'Eglise à son confessional. — Le samedi les confessions commencent à 5 h. 30, ainsi que la veille du 1^{er} vendredi du mois. — La veille des grandes fêtes les confessions commencent à 3 h. ; dans ces cas là un avis est donné le dimanche précédent. Le mercredi les Pères sont également à leur confessional à 4 h. pour les enfants des écoles qui peuvent ainsi venir se confesser après la classe.

BAPTÈMES. — Ils peuvent avoir lieu tous les jours, à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille*.

On doit faire baptiser sans délai les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit légitime et que le baptême ne tarde pas trop.

Choisissez pour vos chers enfants de beaux noms de saints, pas d'autres.

Le baptême privé, appelé aussi ONDOIEMENT, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort ; les cérémonies omises doivent être supplées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — L'un d'eux doit avoir achevé sa treizième année (*On accepte que l'autre soit un peu plus jeune : Catéchisme préparatoire*). — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » Mais pour que le parrain choisi soit vraiment parrain, il faut qu'il ait été avisé qu'on l'a choisi comme parrain et qu'il ait déclaré consentir à être représenté par une autre personne.

MARIAGES. — Au moins QUINZE JOURS AVANT, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules d'ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.



Calendrier du Mois d'Août 1950

- 1 Mardi.— St Pierre es-liens.
2 Mercredi.— St Alphonse de Liguori.
3 Jeudi.— Invention du corps de St Etienne.— Le soir à 8 h., Heure Sainte pour les Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.
4 Vendredi.— St Dominique.— Premier vendredi du mois.— Le soir à 8 h., officié en l'honneur du Sacré Cœur.
5 Samedi.— Dédicace de la Basilique de Ste Marie aux Neiges.
6 Dimanche.— 10ème après la Pentecôte.— Transfiguration de Notre-Seigneur.
A 6 h., communion mensuelle des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.
7 Lundi.— St Gaëtan.
8 Mardi.— St Cyriaque et ses compagnons martyrs.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.
9 Mercredi.— St Jean-Marie Vianney, curé d'Ars.
10 Jeudi.— St Laurent, martyr.
11 Vendredi.— St Tiburce et Ste Suzanne,
12 Samedi.— Ste Claire.
13 Dimanche.— 11ème après la Pentecôte.
14 Lundi.— Vige de l'Assomption, jeûne et abstinence.— Dans la matinée, confession des enfants ; 3 h., confession des grandes personnes.
15 Mardi.— Assomption de la Très Ste Vierge.— Fête d'obligation.— Fête patronale de la France — A 10 h., Grand'Messe pontificale.— A 2 h., Vêpres— Procession du T. S. Sacrement en raison de l'Année Sainte. Elle se fera sur le grand parcours, avec les reposoirs habituels.
17 Jeudi.— St Joachim.
19 Samedi.— St Jean Eudes.
20 Dimanche.— 12ème après la Pentecôte.— Pèlerinage à Savoyard.
21 Lundi.— Ste Jeanne de Chantal.
22 Mardi.— Fête du Cœur Immaculé de la Ste Vierge.
23 Mercredi.— St Philippe Beniti.
24 Jeudi.— St Barthelemy, apôtre
25 Vendredi.— St Louis.
26 Samedi.— A 7 h., messe des Enfants de Marie.
27 Dimanche.— 13ème après la Pentecôte.— Pèlerinage à Galantry.
28 Lundi.— St Augustin.
30 Mercredi.— Ste Rose de Lima.

31 Jeudi.— St Raymond de Penafort.— A 8 h., Heure Sainte de la Confrérie du Très Saint Sacrement.



La « BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE » est ouverte le Mardi et le

Samedi, au Foyer, de 3 heures à 6 heures.

Prix de location des livres : 3 frs par volume.

Calendrier du mois de Septembre 1950

1 Vendredi.— St Egide.— 1er du mois.— Le soir à 8 h., office en l'honneur du Sacré Cœur.

2 Samedi.— St Etienne.

3 Dimanche.— 14ème après la Pentecôte.— A la messe de 6 h., communion des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

5 Mardi.— St Laurent Justinien.

8 Vendredi.— Nativité de la Sainte Vierge

9 Samedi.— St Pierre Claver.

10 Dimanche.— 15ème après la Pentecôte.

11 Lundi.— S. S. Prote et Hyacinthe.

12 Mardi.— Fête du St Nom de Marie.

14 Jeudi.— Exaltation de la Ste Croix.— Vénération de la relique de la vraie Croix après les messes.— A 6 h., chapelet et Salut.

15 Vendredi.— N. D. des Sept Douleurs.— A 6 h., chapelet et Salut.

16 Samedi.— S. S. Corneille et Cyprien.

17 Dimanche.— 16ème après la Pentecôte.

18 Lundi.— St Joseph de Cupertino.

19 Mardi.— St Janvier et ses compagnons martyrs.

20 Mercredi.— St Eustache et ses compagnons martyrs.— Quatre Temps, jeûne et abstinence.

21 Jeudi.— St Mathieu, apôtre.

22 Vendredi.— St Thomas de Villeneuve.— Quatre Temps, jeûne et abstinence.

23 Samedi.— St Lin.— Quatre Temps, jeûne et abstinence.

24 Dimanche.— 17ème après la Pentecôte.

26 Mardi.— S. S. Cyprien et Justin.

27 Mercredi.— S. S. Cosme et Damien.

28 Jeudi.— St Wenceslas.

29 Vendredi.— St Michel, archange

30 Samedi.— St Jérôme.

A propos du jeûne eucharistique

Pendant la guerre, et depuis, le Pape a accordé dans certains cas des dispenses du jeûne eucharistique, permettant de communier même après avoir pris des aliments. Il y a même dans certains diocèses des messes dites l'après-midi auxquelles les fidèles peuvent communier.

Mais ces dispenses ne sont accordées qu'en raison de certaines circonstances locales et ne valent que pour les lieux en faveur desquels elles ont été accordées. Elles ne valent pas pour la Préfecture Apostolique de St Pierre et on ne pourrait pas se prévaloir de ce qui se fait ailleurs pour manquer ici au jeûne eucharistique dont l'obligation reste entière à St Pierre sous peine de faute grave.

R. MARTIN, Préfet Apostolique



Actes Paroissiaux

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1950)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 17 juin, LEBOURGE Jean-Paul ; Parrain : Francis Nicolas ; Marraine : Jeannine Lebourg. — *Le 20*, FORGET Guy-Roger ; Parrain : Roger Arrozaména ; Marraine : Sylviane Arantzabé. — *Le 22*, DISNARD Odile-Thérèse ; Parrain : Roger Disnard ; Marraine : Elisabeth Lemoine. — *Le 25*, JOUQUAND Louis-Maurice ; Parrain : Michel Hamiaux ; Marraine : Henriette Jouquand. — *Le 13 juillet*, GOUPILLÈRE Françoise-Lucienne ; Parrain : Pierre Jaccachury ; Marraine : Lucienne Tillard. — *Le 15*, BONNAVES Monique ; Parrain : Albert Briand ; Marraine : Marie Briand. — BONNAVES Anne-Marie ; Parrain : Albert Briand ; Marraine : Marie Briand.

MARIAGES — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement

Le 29 juin, VIGNEAU Théophile et GUILLOU Renée. — *Le 8 juillet*, LAPAIX Pierre et ARTHUR Bernadette.

SÉPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 16 juin, Argentine FORGET, née Richard, 57 ans. — *Le 19*, Arsène OLLIVIER, 36 ans. — *Le 24*, Auguste LELOCHE, 35 ans. — *Le 27*, Lucie URDANABIA, née Petitpas, 65 ans. — *Le 3 juillet*, Félicia CHAINON, née Sarrazola, 56 ans. — *Le 13*, Marguerite KERDUDO, née Maxime, 93 ans.



Les familles Lasalle, Laloï, Sollier remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Madame Auguste OLLIVIER

Confection et fournitures de fleurs pour gerbes et couronnes mortuaires.

Pour suivre la vie de l'Eglise

15 août. — ASSOMPTION



A strictement parler, le mot d'Assomption désigne l'élévation et la présence glorieuse et corporelle de Marie au ciel. Communément, dans une conscience chrétienne, il évoque la résurrection de la Sainte Vierge, en même temps que son entrée triomphante en corps et en âme dans le Paradis.

Toutes proportions gardées, le cas de Marie est analogue à celui de son Fils « élevé au ciel et assis à la droite de Dieu ». Seulement la glorification de Jésus s'exprime par le terme actif « ascension », ce qui signifie qu'elle s'est faite par sa propre puissance, tandis qu'à celle de la Vierge, œuvre de la toute puissance de divine, est réservé le terme passif d'assomption.

La croyance à l'Assomption est aujourd'hui générale dans l'Eglise, une institution liturgique la sanctionne.

On s'accorde à reconnaître que l'Ancien et le nouveau Testament ne contiennent aucune attestation directe, explicite et manifeste en faveur de l'Assomption. Toutefois, certains passages peuvent être retenus, à titre d'indications suggestives. Ainsi dans la Genèse : Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci te meurtrira à la tête, et tu la meurtriras au talon. » Si ce texte annonce le triomphe de la Vierge sur le péché, n'annonce-t-il pas aussi son triomphe sur la mort ? Ainsi encore St Luc : « Je vous salue, pleine de grâce ». Si cette plénitude de grâce implique l'exemption du péché original, ne comporte-t-elle pas aussi celle de la corruption qui est une des conséquences de ce péché ? Enfin dans l'Apocalypse : « Puis il parut dans le ciel un grand signe : une femme revêtue du soleil, la lune sous les pieds, et une couronne de douze étoiles sur la tête. »

Dans les traditions de l'Eglise, il n'existe au départ aucun témoignage clair et explicite sur l'Assomption, telle que l'entend aujourd'hui la croyance catholique. Au cinquième siècle, le plus clair témoignage de l'Eglise grecque est un discours sur la Dormition (mort) de la Ste Vierge. Il affirme nettement la mort sans corruption de Marie comme nécessitée par la maternité divine. Cette pensée est celle des théologiens du temps, St Germain de Constantinople, St André de Crète, St Jean Damascène. Cette croyance ne cessera de s'affirmer de plus en plus nettement.



En Occident le premier témoin de la foi en l'assomption est St Grégoire de Tours, à la fin du VI^e siècle, : "Le Seigneur, prenant ce corps saint, l'a fait transporter sur un nuage dans le paradis où, uni de nouveau à son âme et glorifié avec les élus, il jouit des biens de l'éternité qui ne doivent pas connaître de fin."

Comme en Orient, la fête liturgique, tout en manifestant la croyance, en provoque l'épanouissement. L'introduction en pays français de la fête du 15 août, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, à la fin du VIII^e siècle, posa plus nettement le problème de la résurrection et la croyance tend nettement à devenir commune.

Depuis la définition du dogme de l'Immaculée Conception, et particulièrement depuis le Concile du Vatican, le problème de savoir si l'Assomption doit être définie comme un dogme de foi est posé. Le 15 décembre 1944, l'*Osservatore Romano* (journal officieux du Vatican), a annoncé que le Pape avait, la veille, reçu en hommage le premier de deux volumes contenant les pétitions déjà formulées dans l'Eglise en vue d'une définition. Depuis, Pie XII a adressé aux évêques du monde entier une lettre pour leur demander leur avis concernant cette question.

Parmi les raisons que les théologiens donnent pour montrer que l'assomption pourrait être défini comme un dogme de foi, les uns retiennent un argument maintes fois reproduit dans les pétitions adressées au Saint Siège. Il s'appuie sur l'association étroite qui unit la Mère au Fils dans l'œuvre du salut. Cette idée, que les papes depuis Léon XIII ont exposée dans leurs encycliques, est par ailleurs traditionnelle, puisqu'elle s'identifie à celle de la nouvelle Eve qu'on retrouve dès les premiers temps de l'Eglise. Or cette association paraîtrait imparfaite si la Mère n'avait pas été unie, de la façon qui lui était possible, à la résurrection et à l'Ascension de son Fils.

D'autres s'efforcent de montrer une connexion nécessaire entre l'assomption et le dogme de l'Immaculée Conception, ou même entre l'assomption et la maternité divine.

La réalité de l'assomption est certainement une vérité proche de la foi. Quant à ses circonstances, il est en vain de vouloir les préciser. Sur la date, on est dépourvu de tout renseignement solide. Sur le lieu qu'habitait Marie à sa mort il existe deux traditions : l'une en faveur d'Éphèse, l'autre en faveur de Jérusalem.

Le vœu de Louis XIII

Le 10 février 1638, était publiée à Paris une déclaration signée de



Louis XIII, et rédigée depuis le mois de décembre précédent, de concert avec Richelieu et sous l'inspiration du Père Joseph. Elle commençait par rappeler tous les périls qui avaient menacé le royaume à l'intérieur et à l'extérieur. Elle attribuait à la Providence divine la protection visible dont l'Etat et la Couronne avaient senti les effets et prenait la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale du royaume. Le roi y joignait la promesse de construire de nouveau le grand autel de l'Eglise cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tiendrait entre les bras celle de son précieux Fils descendu de la croix, et il enjoignait à l'archevêque de Paris que, tous les ans le jour et fête de l'Assomption, il fit faire commémoration de son vœu à la Grand'Messe qui se dirait en son église cathédrale, qu'après les vêpres du dit jour il fit faire une procession à laquelle assisteraient toutes les compagnies souveraines et le corps de ville. Cette ordonnance fut étendue à tous les diocèses. C'est seulement le 5 septembre suivant que naissait le futur Louis XIV, réponse, désirée sans doute mais pas explicitement demandée, à la confiance du royaume envers Marie.

La procession, dile du vœu de Louis XIII, s'accomplit fidèlement partout jusqu'à la Révolution. Elle fut rétablie après la chute de l'Empire, qui avait cru bon de profiter de la popularité de cette date pour y placer la Saint Napoléon.

Le pape Bonaventure XV déclara, le 21 mars 1922, la Bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de l'Assomption, patronne principale de la Nation Française.

ECHOS du MOIS

Jeudi 15 juin. — Le Miquelon part à Sydney à 2 h., mais revient à 9 h. le soir en avarie de moteur. Le Phoque arrive avec 5.000 quintaux.

Vendredi 16. — Arrivée de l'Aventure avec le corps d'un rameneur décédé sur le Président Houdouc.

Samedi 17. — Arrivée du vapeur Norvégien Jan avec 2.400 tonnes de sel et départ de l'Aventure pour Argentia et les Bancs.

Dimanche 18. — La procession de la Fête-Dieu qui n'avait pu avoir lieu dimanche dernier ne peut pas encore sortir aujourd'hui à cause de la pluie et de la brume. C'est la troisième année que le grand parcours ne peut être fait.



Lundi 19.— Arrivée de l'*Eskimo*, venant de Charlottetown et du *Président Houduce*.

Mardi 20.— Arrivée du *Blue Seal*.

Mercredi 21.— Départ du *Président Houduce*. Il y a du capelan en abondance à Miquelon et à Langlade.

Vendredi 23.— Le *Miquelon* repart à Sydney ce matin après une indisponibilité d'une semaine.

Samedi 24.— Départ du *Jan* pour Sydney et arrivée de l'*Avant-Garde* qui déclare 10.300 quintaux et rapporte que la pêche est meilleure depuis quelques jours.

Dimanche 25.— Arrivée du *Miquelon*.

Mardi 27.— Départ du *Miquelon* pour Sydney où il doit aller en réparations.

Mercredi 28.— Arrivée du *Wellington Kent* qui repart le même jour après déchargement.

Vendredi 30.— Arrivée de l'*Angelus* avec 200 tonnes et de l'*Aventure* qui ramène des malades des Bancs. Elle annonce que la pêche est bonne au Grand Nord.

Samedi 1er juillet.— Départ de l'*Avant-Garde*. Il y a un peu de capelan à l'Anse à l'Allumette.

Dimanche 2.— Départ de l'*Aventure*.

Jeudi 6.— Arrivée du *Miquelon*.

Dimanche 9.— Arrivée de l'*Eskimo*.

Mardi 11.— Arrivée de l'avion postal avec 13 passagers, il a dû en laisser 9 à Sydney, le mauvais état de la piste obligeant les pilotes à la prudence. Il repart peu après pour chercher les passagers restant et revient avec eux dans la soirée. Parmi ceux-ci, le R. P. Péghaire professeur à l'Université de Montréal, venu pour la retraite des Sœurs et des Pères.

Mercredi 12.— Arrivée du *Wellington Kent*.

Jeudi 13.— Le *Phœbé* va chercher une équipe de foot-ball de St John's, en tournée dans la péninsule de Burin.

Vendredi 14.— Fête Nationale dont la brûmée gêne un peu les manifestations. Un match de foot-ball a lieu l'après-midi avec l'équipe de St John's, celle-ci gagne par 2 à 1.

Samedi 15.— Le *Béarn* part à Miquelon, remorquant la nouvelle cale de Miquelon construite à St Pierre et qui va faire suite à l'ancienne.

Brevet et Certificat.— Voici par ordre de mérite les résultats à ces examens, cette année.

Abréviations EP : Ecole Publique, C : Collège, P : Pensionnat, SC : Sainte Croisine, M : Miquelon.

CERTIFICAT : Garçons : Noël Planté EP, Gérard Desdouets EP, Lau-



rent Olano EP, Yvan Delisle EP, Norbert Siegfriedt EP, Michel Beau-pertuis EP, Roger Déminiac C, Hubert Cormier M, Robert Gautier C, Georges Poirier EP. Alain Nicolas EP, Robert Detcheverry M, Francis Arrozaména EP, Serge Robert EP, Jean Champdoiseau C, Pierre Mo-rázé EP, Guy Favereau C, Maurice Nicolas EP, Guy Simon EP, Eric En-guehard C, Roger Urdanabia C, Olympe Lechevallier C, Louis Lan-glois C, Achille Couffon C, Georges Lambert C, Max Girardin C, Jean Sabaroiz C.

Filles : Janine Lebailly EP, Janine Démontreux EP, Denise Briand P, Thérèse Salomon P, Suzanne Paturel P, Claude Muraccioli P, Nadine Jeanne SC, Florence Borotra P, Michelle Lafargue M, Michelle Gautier P, Micheline Albistur P, Augusta Le Bars EP, Jacqueline Favereau P, Mi-chèle Ruel SC, Jacqueline Nicole P, Suzanne Carricart EP, Mercédès Dodeman SC, Henriette Mahé EP, Yvonne Girardin EP, Rita Yon EP, Paule Paturel P, Paulette Orsiny M, Pierrette Detcheverry EP.

BREVET : Garçons : Bernard Borotra EP, Pierre Paturel C.

Filles : Françoise Légasse P, Thérèse Paturel P, Agnès Plantegenest P, Maryse Reux P.

Mouvement des passagers.— Le 20 juin, Arrivés par avion venant du Canada : M. M. W. Garrison, E. Fontaine, Compagnon, F. Roble ; Mmes Bummel et 2 enfants, L. Hardy, H. Morazé, Compagnon ; Mles Robert. Partis par ce même avion à destination du Canada : M. J. Olivier ; Mmes A. Gaillard, M. Théault.

Le 21, Parti par Blue Seal à destination de Terre-Neuve : M. M. Girardin.

Le 25, Arrivé par Miquelon venant du Canada : M. B. Orsiny.

Le 27, Arrivés par avion venant du Canada : M. M. G. Dagort, R. et A. Briand, L. Hardy, C. Boot ; Mmes G. Dagort, M. Levin ; Mlle J. Dagort. Partis par ce même avion à destination du Canada : M. Aug. Démontreux Mme L. Lessénéchal, G. Marsoliau et 2 enfants, M. Levin, Aug. Démontreux ; Mlle M. McCormick.

Le 28, Partis par Miquelon à destination du Canada : M. H. Lebailly et Mlle M. Lebailly.

Le 5 juillet, Arrivés par avion venant du Canada : M. M. R. Knapp, M. Girardin, G. Pannier, H. Lebailly, P. Andrieux, Mmes R. Knapp, G. Pan-nier, G. Marsoliau et 2 enfants, Y. Lessénéchal, P. Andrieux ; Mlle M. Le-bailly. — Parti par ce même avion à destination du Canada : M. C. Booth.

Le 6. — Arrivés par Miquelon, venant du Canada : M. M. F. Daireaux, W. Orr, V. Gautier, F. Paturel, R. Paturel ; Mmes F. Daireaux, M. Abba-gnalo, B. Delisle ; Mles M. Dufgaïen, J. Gautier, M.-Aug. Déminiac.

Le 19. — Arrivés par Olive et Cora venant du Canada : M. M. E. Letour-1, A. Pen, R. Morin, J. A. Steenes, W. Savoie.



Lé 11.— Arrivés par avion venant du Canada : M.M. Lynch, Z. Lavole, N. Chapedelaine, M. Detcheverry, E. Téletchéa, R. Père Péghaire : Mmes Lynch, R. Logue, Micholson, N. Chapedelaine et 2 enfants, Aug. Gaillard, Massé, A. Théault, M. Ponce, Léon ; Mlles G. Guyomard, C. et R. Guyomard.— Partis par ce même avion à destination du Cauaua ; M.M. Lynch, D. Béchet, P. Andrieux, A. Lanfranchi ; Mmes Lynch, R. Logue, D. Béchet, O. Lechevallier, A. Lanfranchi et 1 enfant ; Mlle Nocholson.

Note de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France sur le divorce et l'avortement

La Semaine religieuse de Paris du 13 mai 1950 a publié sous ce titre la note suivante :

Très émus des ravages causés à l'institution de la famille par la multiplication croissante des divorces et des avortements, les cardinaux et archevêques de France poussent un cri d'alarme.

Un divorce pour huit mariages.

A la veille de la guerre, on comptait un divorce sur douze ou treize ménages. Après la guerre, le pourcentage des divorces comparés aux mariages s'élevait, en 1947, à 13,4 pour cent. En 1948, qui marquait cependant un certain ressaisissement, il était encore à 12,6 pour cent, soit un divorce pour huit mariages.

Certes, qui donc n'éprouverait pas une sincère sympathie pour les douloreuses infortunes de certains foyers ? Mais, pour porter un jugement éclairé sur le divorce, il convient de s'élever au-dessus des cas personnels. C'est le bien public qu'il faut considérer. C'est lui que la loi doit protéger et servir. Or, tout homme raisonnable, s'il se place à ce point de vue social, est obligé de reconnaître que le divorce est un mal pour le foyer, pour les enfants et pour la société.

Responsabilités.

Aussi est-elle lourde la responsabilité des gouvernements et des législateurs. La simple possibilité du divorce et les facilités qui lui sont accordées par la loi sont une menace constamment suspendue sur la stabilité de la famille. Elles jouent le rôle d'une tentation permanente pour des époux ; elles enveniment des malentendus et provoquent des dissensions qu'un effort de compréhension réciproque eût pu apaiser avec le temps. Ne demande-t-elle pas à être respectée la volonté des époux qui, au jour de leur mariage, ont entendu donner à leur union le caractère d'indissolubilité qu'implique nécessairement un amour sincère ?



Elle est grande aussi la responsabilité des magistrats en ce domaine. La loi leur a confié une noble mission de pacification avant même leur rôle judiciaire. Qu'ils se protègent contre une acceptation trop fataliste du divorce ! Qu'ils ne laissent échapper aucune chance de réconciliation entre les deux époux ! Qu'ils se montrent exigeants pour l'établissement de preuves solides en face d'enquêtes trop souvent sommaires ou de témoins qui, sous l'influence de la passion, n'ont pas mesuré la portée de leurs déclarations.

Elle est grande aussi la responsabilité des hommes de droit, notaires, avoués, avocats. Nombreux sont ceux qui l'ont comprise et savent dépasser leur intérêt personnel pour remplir une mission pacificatrice et hautement humaine. Combien, cependant, estimant que le divorce est désormais entré dans les mœurs, se font inconsciemment les complices de ce mal public et conseillent d'eux-mêmes à des clients hésitants qui les consultent le recours à la rupture légale de leur union civile.

Coopérer au redressement des consciences.

A tous les mouvements d'Action catholique qui travaillent si efficacement à la restauration de la famille, à tous les militants laïques qui donnent à une opinion publique désaxée le témoignage de leur foyer heureux et fécond, nous demandons non seulement de ne pas risquer de laisser supposer par leurs paroles ou leurs jugements qu'ils se résignent au fait accompli par la loi du divorce, mais de coopérer de toutes leurs forces au redressement des consciences.

Enfin, les prêtres se feront un devoir de rappeler fermement, mais avec prudence et charité, que ceux qui demandent le divorce font un péché et que les divorcés remariés sont, aux yeux de l'Eglise, des pêcheurs publics, privés du recours aux sacrements et de la sépulture religieuse. Qu'ils s'efforcent surtout, dans leur prédication et leurs contacts avec les familles, d'attirer l'attention des parents sur le devoir de ne pas laisser imprudemment se nouer à la hâte des unions mal assorties ! Qu'ils considèrent comme une des obligations les plus importantes de leur ministère pastorale, à l'heure actuelle, la préparation des jeunes à la fondation d'un vrai foyer et le soutien spirituel des militants engagés dans leur apostolat familial.

Les prêtres n'hésiteront pas non plus à dénoncer un autre fléau très redoutable et à enseigner aux fidèles — car beaucoup l'ignorent encore — que l'avortement est un crime que l'Eglise frappe d'excommunication. Cette sanction, très grave, retranche de la communauté chrétienne non seulement ceux qui le commettent, mais ceux qui aident à l'accomplir ou



le conseillent. Crime d'autant plus odieux qu'il est l'assassinat par une mère, de son petit enfant innocent qui avait droit à la vie.

Les pouvoirs publics, devant l'étendue du fléau, ont dû recourir à des sanctions pénales. D'après certaines statistiques, il semble que l'on devrait estimer à 500.000 ou 600.000 le nombre des avortements connus en France, soit 25 pour cent des naissances. Tous les milieux sont atteints.

Là aussi, les chrétiens ont une mission à remplir, mission positive, éducative et apostolique. Que — par la parole et l'exemple de leur vie, par les mouvements d'Action catholique — ils se fassent les témoins inconfondables de la conception chrétienne de la vie et les plus ardents défenseurs de la famille. Du même coup, ils seront les vrais serviteurs du pays, menacé par ce double fléau dans son avenir et dans son existence même.

Les « Années Saintes »

(suite)

Réflexions finales

Si l'on compare les diverses bulles d'indiction des grands jubilés, il n'est pas difficile de découvrir entre elles plusieurs différences. Une seule nous retiendra ici. Les plus anciens de ces actes ne mettent guère en relief que le gain d'une indulgence spéciale, de l'indulgence plénier. Les derniers étendent le but de l'Année Sainte. Ainsi celui de 1924, annonçant le jubilé de 1925, souhaite et explique longuement le rôle de pacification des individus et des cités dévolu à l'année sainte, Pie XII, dans sa bulle du 26 mai 1949, fait consister l'essence du grand jubilé, non seulement dans la rémission des péchés commis mais dans la sanctification personnelle.

Jadis en effet l'Eglise offrait dans l'Année Sainte le moyen d'obtenir une indulgence plénière qui ne pouvait s'obtenir d'abord que par la participation à la croisade. Aussi de gros pécheurs, conscients de leurs prévarications, venaient-ils chercher à Rome, avec le pardon sacramental, la diminution des peines dues pour leurs fautes. Ils se sentaient d'ailleurs attirés vers la Ville Eternelle par une foi plus vive que les chrétiens de nos jours. Actuellement, l'extension du jubilé à l'univers entier, l'année qui suit sa célébration à Rome, et la facilité de gagner des indulgences plénières sans se déplacer en récitant quelques prières contribuent à déprécier quelque peu les grandes Années Saintes de Rome. Le voyage dans cette ville à l'occasion des jubilés garde cependant, en dehors du gain de l'indulgence plénière, des utilités de premier ordre. Il fournit aux



chrétiens le moyen de s'unir plus intimement au chef de l'Eglise ; il les invite à se prosterner devant les Tombeaux des Apôtres et à prendre ainsi plus conscience de l'antiquité de leur foi ; il les met aussi en contact avec les fidèles du monde entier et sert à les convaincre plus pleinement de la réalité de leur nom de catholiques. Souhaitons, avec S.S. Pie XII, que de nombreux pèlerins aillent, cette année, gagner le jubilé romain.

Albert BRIAND.

rue Lamentin

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie

M. l'abbé Marcel BURET, professeur au collège, St DIZIER (Hte-Marne) France, désire recevoir timbres, même communs de St Pierre et Miquelon par toutes quantités.

Envois France et Colonies. — Echanges sérieux et honnêtes

Victor YON, Entrepreneur de maçonnerie
TOMBEAUX et CARRÉE

AVIS

En prévision de l'installation très prochaine de la nouvelle Centrale, la Société LEROUX-DESCHAMPS & Cie a l'honneur d'informer le Public qu'elle est à la disposition des personnes désireuses de faire vérifier, améliorer ou refaire leur installation électrique.

Pour tous renseignements et devis s'adresser à

Monsieur François G. LEROUX